

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
25 JANVIER 2012
À 20H30

Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	8	Jean-Luc JOUANIGOT
2	Loïc BARBIER	9	Frédérique PERBOST
3	Jean-Claude GUEZENNEC	10	Pascal BOUDON
4	Françoise COUTAND	11	Eric HAMEAU
5	Nicole BARBOT	12	Claude BERNARD
6	Jean-Luc LECOMTE	13	Michel RABIER
7	Gislaine BOISNARD	14	Béatrice GALLET

Etaient absents:

Dominique TIERCELIN Christiane CHEVALIER Christian LONCHAMPT, Joël CORBIN
Joël CORBIN *ayant donné pouvoir* à Michel RABIER

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune d'observation, il est par conséquent adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) Procédures budgétaires,
- 2) DETR - Demande de subvention pour la création d'un nouveau cimetière,
- 3) Maitrise d'oeuvre création d'un nouveau cimetière- Choix du prestataire,
- 4) Inspection télévisée des réseaux rue du Bourg vieil - Choix du prestataire,
- 5) SAEDEL- Contrat de concession d'aménagement « Quartier du Petit Chêne » - Bilan définitif,
- 6) Acquisition foncière,
- 7) Service assainissement - Admission en non valeur,
- 8) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 9) Questions diverses.

PROCEDURES BUDGETAIRES

Loi N°88.13 du 05 janvier 1988 pour l'exercice 2010

Monsieur le Maire rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé au BP 2011 (dépenses d'équipement),

Section d'investissement : **1 101 876 €**

Conformément aux textes applicables le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits en dépenses d'équipement à la section d'investissement du budget primitif de l'année 2011, soit **275 469 euros**.

DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle que le cimetière ne dispose plus de beaucoup d'emplacements susceptibles d'accueillir des sépultures. De plus, il est dépourvu de jardin du souvenir et d'endroit réservé aux cavurnes. Par conséquent, il est nécessaire de créer un nouveau cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de la réalisation de ces travaux et **SOLLICITE** une subvention auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Estimation des travaux :	350 000 € HT	soit	418 600 € TTC
Subvention DETR 20%	70 000 €		
Autofinancement	280 000 €		

	350 000 € HT		

CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE - MAITRISE D'ŒUVRE CHOIX DU PRESTATAIRE

Suite à la parution d'un avis d'appel public à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du futur cimetière, trois dossiers sont parvenus en Mairie. La partie technique sera étudiée en commission « cimetière » et le choix du prestataire se fera lors de la prochaine réunion de conseil.

INSPECTION TELEVISÉE DES RESEAUX RUE DU BOURG VIEL CHOIX DU PRESTATAIRE

Dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la rue du Bourg Viel et de la place de l'église, un diagnostic télévisé des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées doit être réalisé. Deux prestataires ont été contactés et proposent les tarifs suivants :

- SVR 1 848 HT soit **2 210.21 euros TTC**
- VEOLIA 1 735.35 HT soit **2 075.48 euros TTC**

Après en avoir délibéré, la société **VEOLIA** est choisie pour réaliser le diagnostic.

SAEDEL - CONTRAT DE CONCESSION D'AMENAGEMENT QUARTIER DU PETIT CHENE - BILAN DEFINITIF

En application de l'article L300-5 nouveau du Code de l'Urbanisme, la SAEDEL transmet, pour approbation au conseil municipal, le bilan définitif de l'opération « le petit chêne » approuvé par le conseil d'administration en séance le 06 décembre 2011.

Après examen, l'assemblée délibérante **APPROUVE** le bilan suivant:

- Total des recettes de l'opération : **1 737 280.99 euros**,
 - Total des dépenses de l'opération : **1 737 280.45 euros**
- Soit un excédent de 0.54 euros qui sera reversé au budget communal.**

ACQUISITION FONCIERE

Un administré a proposé à la commune de lui racheter une propriété d'une surface totale de 57 m².

Le service du domaine a été consulté et a estimé ce bien à 45 000 euros.

Après en avoir délibéré, l'assemblée se propose d'acquérir ce bien au prix de 45 000 euros. Un courrier en ce sens sera fait au propriétaire.

SERVICE ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON VALEUR

Suite à une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif le 12 octobre 2011, le recouvrement de titres de recettes pour un montant de 343.79 n'est plus possible.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **343.79 euros**.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que deux propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles. Par conséquent, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ou non ces biens :

- **AC 370-51-52 - Rue Boudet : 266 m²**
- **ZE 85 - Rue du Bois du Prieuré : 587 m²**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

REMERCIEMENTS

Madame MILET Ghislaine remercie toutes les personnes qui par leur présence ou par leur cadeau ont participé à la cérémonie organisée pour son départ en retraite.

TENNIS DE TABLE

La commune a été contactée par le comité départemental pour ouvrir une section tennis de table à Brezolles.

Cette activité pourrait être pratiquée dans le bâtiment nouvellement acquis par la commune rue de Paris.

Madame BERNARD et Madame GALLET estiment que cette solution n'est pas durable puisque le bâtiment est normalement destiné à la démolition.

Des responsables du comité doivent venir prochainement à Brezolles, le conseil municipal est favorable à la mise à disposition gratuite du local.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Considérant la superficie conséquente du bâtiment, le conseil municipal décide de confier une partie des travaux de peinture à un artisan. Deux professionnels sont interrogés pour la fourniture d'un devis.

ANIMAUX ERRANTS

La commune de Saint Lubin des Joncherets propose la mise en place « d'une alerte » visant à retrouver le propriétaire des chiens errants.

L'assemblée est favorable à la réalisation d'une fiche d'identité qui serait diffusée par mail aux communes environnantes.

PANNEAU PUBLICITAIRE

La société CIPCOM propose la réalisation d'un panneau publicitaire financé par huit annonceurs. L'assemblée ne donne pas son aval à cette démarche commerciale.

Claude BERNARD

Souhaite connaître la date d'intervention de la société MUSCI TP pour la réfection du parking de l'école élémentaire : certainement à partir de fin février.

Suggère que la fête foraine soit installée sur la place de l'ancien silo afin d'éviter les nuisances pour les écoles : à étudier, le terrain est peut être trop meuble.

Françoise COUTAND

Souhaite que soit programmée la peinture d'une classe aux prochaines vacances scolaires : certainement pas avant les vacances de printemps.

Jean-Claude GUEZENNEC

Informe l'assemblée que les travaux de couverture des vestiaires du stade sont terminés et que la toiture du préau de l'école élémentaire sera refaite durant les vacances de février.

Nicole BARBOT

Remercie Madame GALLET, Madame BOISNARD, Monsieur RABIER et Monsieur CORBIN pour l'aide apportée dans la distribution des colis de Noël.

Michel RABIER

Signale des trous à combler dans le chemin menant au terrain de tennis couvert.

Béatrice GALLET

Souhaite connaître l'avancement de l'installation du matériel de cuisine au grenier à sel : les commandes sont passées, nous sommes en attente des artisans.

La séance est levée à 22H15.